



ASSURANCE des accidents de la vie

Par **Fanchon44**, le **30/05/2019** à **14:37**

Bonjour à tous,
désarmée face au mutisme de mon assurance "xxxxxx", accidents de la vie. Après avoir mis plusieurs messages sur leur site, avoir déclaré par courrier l'accident de mon époux(une cassure du col du fémur)dans les cinq jours. Celle-ci malheureusement a conduit à son décès pour une infection une semaine après l'intervention ,déclarée par courrier à "xxxxxx" mais toujours pas de réponses de leur part. Que faire pour faire valoir mes droits ou au moins qu'ils se manifestent. Dans la douleur du décès de mon mari, Je me sens démunie face à ce manque de considération

Par **morobar**, le **30/05/2019** à **14:42**

Bonjour,

Un accident suivi d'un décès post-opératoire mérite le recours à un avocat spécialiste en droit des victimes d'accidents médicaux, et qui gèrera l'angle "assurances";

Par **Qualité Néoliane**, le **31/05/2019** à **09:29**

Bonjour Fanchon44,

Nous tenons tout d'abord à vous présenter nos condoléances et nos excuses pour les

expériences décrites.

Le service Qualité de Néoliane propose d'étudier votre dossier et vous apporter une réponse dans les meilleurs délais. Pour ce faire nous vous remercions de nous transmettre votre demande via notre service qualité en ligne : "<http://www.neoliane-sante.fr/service-client/b2b>" rubrique "réclamation", Nous vous remercions d'y ajouter dans la partie N° adhérent le numéro de suivi suivant : (NEO201927). Ce qui nous permettra de faire le rapprochement entre votre demande et ce post. Nous vous remercions d'avance,

Bien cordialement,

Votre Service Qualité Néoliane